

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2025_0116

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 28/04/2025

Objet : Décision municipale - Marché n°24.263 - Prestations de services pour le débouchage des canalisations

Nature : Contrats et conventions

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 28/04/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : D_cision DFCPAJI_2025_0116.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

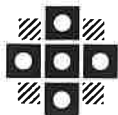
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250428-2025_0116-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/04/2025



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2025_0116

Objet : Marché n°24.263 – Prestations
de services pour le débouchage des
canalisations – Conclusion.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFCAPI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 23/04/2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée le 27/02/2025 en vue de la réalisation
de prestations de services pour le débouchage des canalisations.

Considérant que la société CLAISSE ENVIRONNEMENT a remis l'offre économiquement
la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la
consultation ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°24.263 avec la société CLAISSE ENVIRONNEMENT
pour un montant minimum de 5 000 € HT et un montant maximum de 30 000 € HT pour la
période initiale, en vue de la réalisation des prestations de services pour le débouchage
des canalisations. Le marché est conclu de la notification jusqu'au 31/12/2025. Il pourra
être reconduit tacitement 3 fois pour une durée de 12 mois. Les périodes de reconductions
sont soumises aux mêmes montants.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télécours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 28 AVR. 2025



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : 28 AVR. 2025

Publié sur le site de la Ville le : 28 AVR. 2025